

Les évêques prennent leurs distances de Ouellet

Guillaume Bourgault-Côté 18 mai 2010 Le Devoir

Ottawa — Au tir en solo de Marc Ouellet contre l'avortement, c'est une salve de cavalerie qui a répliqué. Hier, Québec et Ottawa ont sévèrement dénoncé les propos du cardinal, qui a aussi vu ses collègues évêques prendre leurs distances.

La tourmente déclenchée par M. Ouellet n'a pas faibli hier. Pressée de questions par les médias, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) a diffusé en fin de journée un communiqué à la fois prudent et révélateur d'un malaise au sein de l'Église québécoise. Car nulle part le texte ne fait mention du nom de Marc Ouellet, et jamais l'AECQ n'appuie ouvertement ses propos.

Le cardinal a soutenu samedi que rien ne justifie un avortement, même si le fœtus résulte d'un viol. «Pourquoi pousser une femme victime d'un crime à en commettre un à son tour», a demandé le cardinal, qui estime qu'un avortement est un crime moral. M. Ouellet a aussi plaidé pour que le débat sur la criminalisation de l'avortement soit rouvert.

C'est dans ce contexte explosif que l'AECQ appelle au calme. Selon le président Martin Veillette, il est «urgent de recréer un climat de sérénité et de respect pour un dialogue public rationnel», sans déclarations incendiaires. Actuellement, note le président

de l'AECQ, la «malveillance et le jugement à l'emporte-pièce» dominant.

La question de l'avortement «évoque tellement de drames humains et de déchirements des consciences que les passions se déchaînent dès que le sujet est évoqué», observe M. Veillette. «L'âpreté des échanges sur cette question, comme sur celle de l'euthanasie, montre qu'il y a chez nous des divergences profondes sur la façon de concevoir l'être humain.»

Or, le président de l'Assemblée affirme que les pro-vie et les pro-choix devraient s'entendre sur la nécessité de mettre en place des mesures d'aide pour que ce ne soient pas «la détresse, la misère ou le désespoir qui acculent des femmes à considérer une option aussi grave que l'avortement». Selon Martin Veillette, «aucun vrai choix n'est possible s'il n'y a pas vraiment deux options et si l'avortement est la seule voie envisagée». Le communiqué de l'AECQ évite de parler d'un acte moralement criminel.

Au Diocèse de Montréal, on n'a pas voulu commenter les propos de Marc Ouellet. Mais on a rappelé que le cardinal Jean-Claude Turcotte avait remis son insigne de l'Ordre du Canada en septembre 2008 pour protester contre la nomination au même titre du docteur Henry Morgentaler, pionnier de

l'avortement au Québec. Le cardinal Turcotte croit-il que l'avortement devrait être empêché même en cas de viol? Après réflexion, le porte-parole du diocèse a répondu «qu'on ne peut se permettre d'être en contradiction avec le cardinal» Ouellet.

La Conférence des évêques catholiques du Canada a aussi préféré garder le silence, puisqu'elle n'a «aucune autorité sur les évêques et les cardinaux» et que son président ne s'exprime que sur des enjeux qui font consensus au sein des prélats.

En mars 2009, le cardinal Turcotte et Martin Veillette avaient tous deux dénoncé la décision d'un prêtre brésilien d'excommunier les médecins et la mère d'une fillette de neuf ans qui s'était fait avorter après avoir été violée par son beau-père. Un «manque de compassion», avait indiqué M. Turcotte.

Finies les «broches à tricoter»

Après une journée mouvementée, le Diocèse de Québec a précisé en soirée que l'intervention du cardinal «portait sur diverses questions relatives à la dignité de la personne humaine d'un point de vue moral», et que M. Ouellet ne «condamne aucune femme et souhaite qu'on leur vienne davantage en aide avant ou après l'avortement».

Si le cardinal «invite à rouvrir la question de l'avortement, c'est pour offrir une protection à l'enfant dans le sein maternel», et parce que le Canada «est le seul pays au monde à maintenir un vide juridique complet à ce sujet» (en 2008, le projet de loi C-484, qui

visait à doter le fœtus d'un statut juridique, est mort au feuillet).

Mais à Ottawa, on maintient qu'il est hors de question de «rouvrir le débat» sur l'avortement. Déjà bombardé de questions par l'opposition pour son refus de financer l'avortement dans son initiative sur la santé maternelle au G8, le gouvernement refuse la proposition du cardinal. «On ne doit pas laisser entendre qu'on pourrait rouvrir le débat sur l'avortement, il n'en est pas question. C'est inacceptable», a indiqué hier la ministre Josée Verner.

La ministre québécoise de la Condition féminine, Christine St-Pierre, a elle aussi jugé durement les propos de M. Ouellet. «Le discours de l'Église sur l'avortement ne me surprend pas, il est connu», a-t-elle indiqué en entretien téléphonique. «Mais M. Ouellet a mis de l'huile sur le feu en disant que l'avortement est inacceptable même en cas de viol. Ça veut dire quoi? Qu'on obligerait une femme à porter le fruit de son violeur pendant neuf mois et pour le reste de ses jours?»

Mme St-Pierre estime que la «femme qui décide d'aller vers un avortement, c'est sa décision. Elle ne regarde personne. Et une fois cette décision prise, il faut lui assurer» un environnement sain et sécuritaire, dit-elle. «Quand c'était criminel, on prenait des cintres et des broches à tricoter. On ne retournera certainement pas à la pratique d'avortement dans des cabanons.»

La ministre St-Pierre observe qu'il y a une «intensification» du débat autour de

l'avortement depuis quelque temps, propulsé par la polémique autour de l'initiative sur la santé maternelle du gouvernement Harper. Marc Ouellet a salué à au moins deux reprises la décision d'Ottawa d'exclure l'avortement de cette initiative.